

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 JUIN 2024

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 06/06/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.				
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 24/06/2024					
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRÉSENTS</b>	<b>POUVOIRS</b>	<b>VOTANTS</b>	<b>ABSENTS</b>
	29	19	6	24	4
<b>FB/TD/OR</b> <b>N° 2024/30</b>	<b>SIGNATURE D’UN CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES AVEC EPSA (FINANCEMENT DE PROJET)</b>				

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Éric ROYNEL, Emmanuel SAUTEUR, Philippe POISSONNIER, Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Guy DAVID, Sylvie ROUZET, Marc BAUDELLOT, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Dalila DOROL, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Patricia EVENO, Pouvoir à Béatrice BONVIN
- Christine HABEGGER, Pouvoir à Denis DURAND
- Marie-France DURAND, Pouvoir à Jacques GAY
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Dominique BONNET
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir à Fabrice PICHARD
- Roland HAMARD, Pouvoir à Bruno ESTAMPE

Absents : Jean-Paul MARCHAND, Jean JOSEPH, Claire CLAIREMBAULT, Sonia DOKOUROFF

Secrétaire de séance : Armelle THÉRON-CAPLAIN

Afin d'obtenir un pourcentage optimal de financement, notamment en collectant davantage de fonds européens et privés, la commune souhaite contractualiser avec la société EPSA, chargée de rechercher des dispositifs que la ville n'aurait pas identifiés.

Financement de projet : pour cette mission basée sur un modèle de rémunération au « succès », le taux de rémunération est dégressif en fonction des tranches de montants d'aides et subventions collectés.

2024-84

Cette rémunération, qui n'est due par la commune qu'en cas de subvention accordée, est définie comme suit :

- Jusqu'à 80 000€ : 18%
- de 80 001 à 300 000€ : 15%
- de 300 001€ à 600 000 € : 10%
- de 600 001 € à 1 000 000 : 8%
- plus de 1 000 000 : 5%

et couvre l'ensemble des étapes de la mission :

- Identification des dispositifs
- Proposition de la stratégie d'acquisition listant les différentes aides et subventions éligibles au(x) projet(s)
- Montage des dossiers
- Valorisation de votre projet auprès des guichets de financement
- Relances jusqu'au déblocage effectif des fonds.

Vu l'avis de la commission finances du 04 juin 2024,

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés :

- **Approuve** le contrat de prestation de services d'accompagnement à la recherche de subventions
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces deux contrats et tout document découlant de ces prestations.

B. ESTAMPE, I. MARCHAND (Pouvoir à F. PICHARD), F. PICHARD, R. HAMARD (Pouvoir à B. ESTAMPE), Épernon notre cité de caractère, votent contre

H. CHARRIER s'abstient



Secrétaire de séance  
Armelle THÉRON-CAPLAIN

Fait et délibéré à Épernon,  
le 17 juin 2024



Le Maire,  
François BELHOMME

*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*